climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Mercredi 13 juin 2018

Dispositif de soutien aux installations photovoltaïques

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Union européenne

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Victor Boehrer
Chargé de mission Transition Energétique – Région Grand Est

Un partenariat

Un partenariat fort entre la Région Grand Est et l'ADEME

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Préfet de la Région Grand Est

Union européenne

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Un fonctionnement en
Guichet Unique

- **Anticiper :** le réchauffement climatique, la raréfaction de toutes les ressources
- **Economiser :** l'énergie, les ressources, l'argent
- **Valoriser :** les ressources, les savoir faire des entreprises, les projets des maîtres d'ouvrage

Mercredi 13 juin 2018

Les thématiques

REGION

CHEF DE FILE

- CLIMAT
- AIR
- ENERGIE
- ECONOMIE CIRCULAIRE
- PLANIFICATION DE LA PREVENTION ET GESTION des DECHETS

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Les thématiques

- Efficacité énergétique des bâtiments
- Énergies renouvelables
- Économie circulaire et économie de ressources
- Climat et démarches territoriales de développement durable

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Les moyens financiers

BUDGET TOTAL 2018
RÉGION GRAND EST
2,8 MILLIARDS D'EUROS

Emploi
467 M€

Territoires
232 M€

Europe
103 M€

Mobilités
867 M€

Jeunesse
519 M€

Environnement
37 M€

Transition énergétique et économie circulaire
18 M€

Eaux et milieux aquatiques

Espaces et patrimoines naturels

Les moyens financiers

Démarche partenariale entre la Région Grand Est, l'ADEME et l'État en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire

Un programme d'action 2017-2020 de 98M€

Engagements 2017-2020 en k€			
Programme du CPER	**ADEME**	**Région**	**Total**
Volet 1 : efficacité énergétique et qualité environnementale des bâtiments	13 447	25 820	39 267
Volet 2 : énergies renouvelables	17 940	25 380	43 320
Volet 3 : économie circulaire et économie de ressources	4 980	7 360	12 340
Volet 4 : climat et démarches territoriales de développement durable	2 027	1 247	3 273
TOTAL	**38 393**	**59 807**	**98 200**

Ces quatre volets recouvrent l'ensemble des politiques régionales animées par le service transition énergétique (hormis rénovation logements sociaux).

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Les moyens humains

Les élus régionaux référents

Christèle WILLER
Vice-présidente
Transition écologique et énergétique

Christian GUIRLINGER
Président de la Commission Environnement

Bernard GERBER
Vice-président de la Commission Environnement

Annie DUCHENE
Vice-présidente de la Commission Environnement

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Les moyens humains

3 sièges « historiques » de l'ADEME et de la Région

+ 12 agences de la Région Grand Est

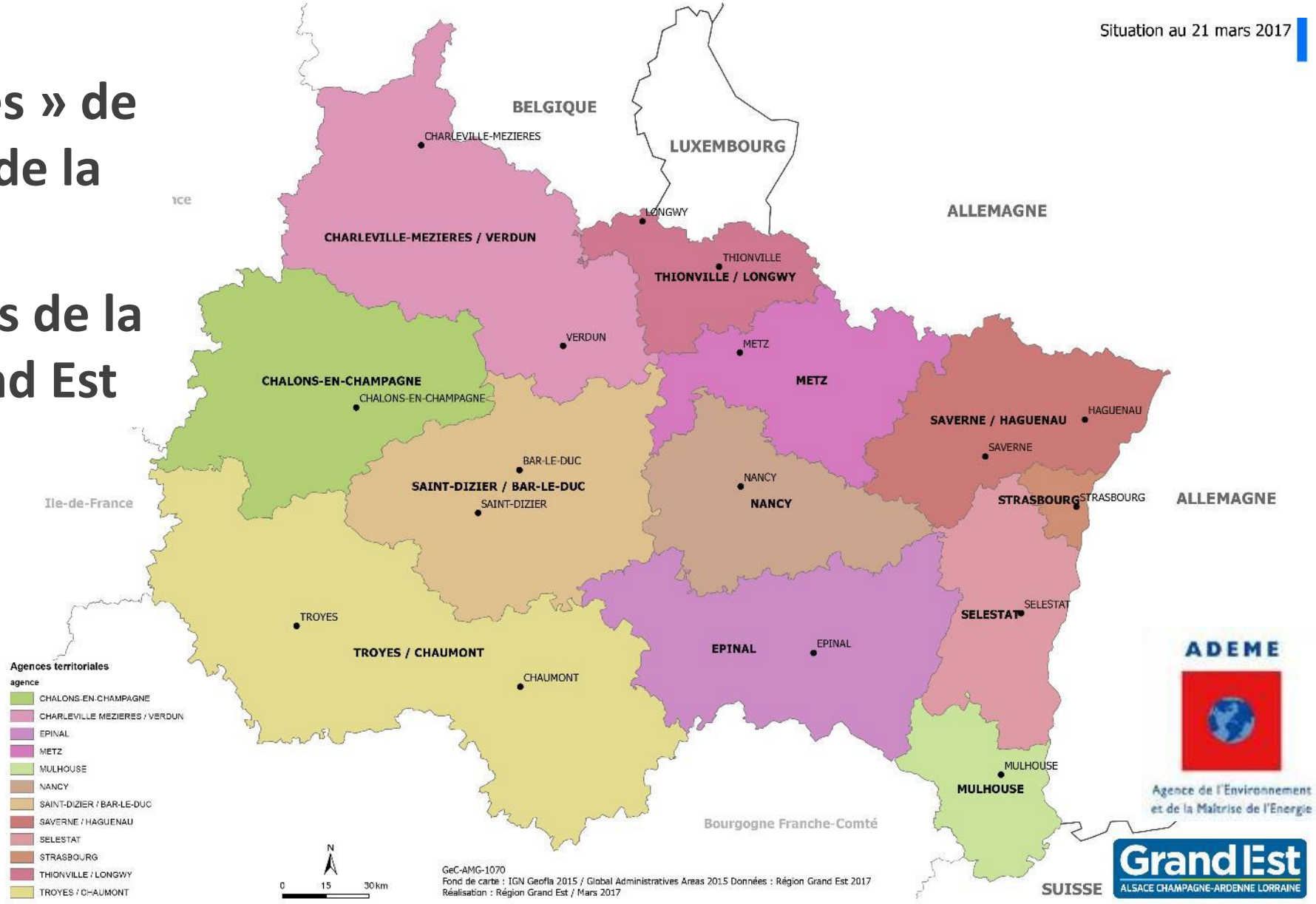

Les moyens humains

Chargés de mission transition énergétique

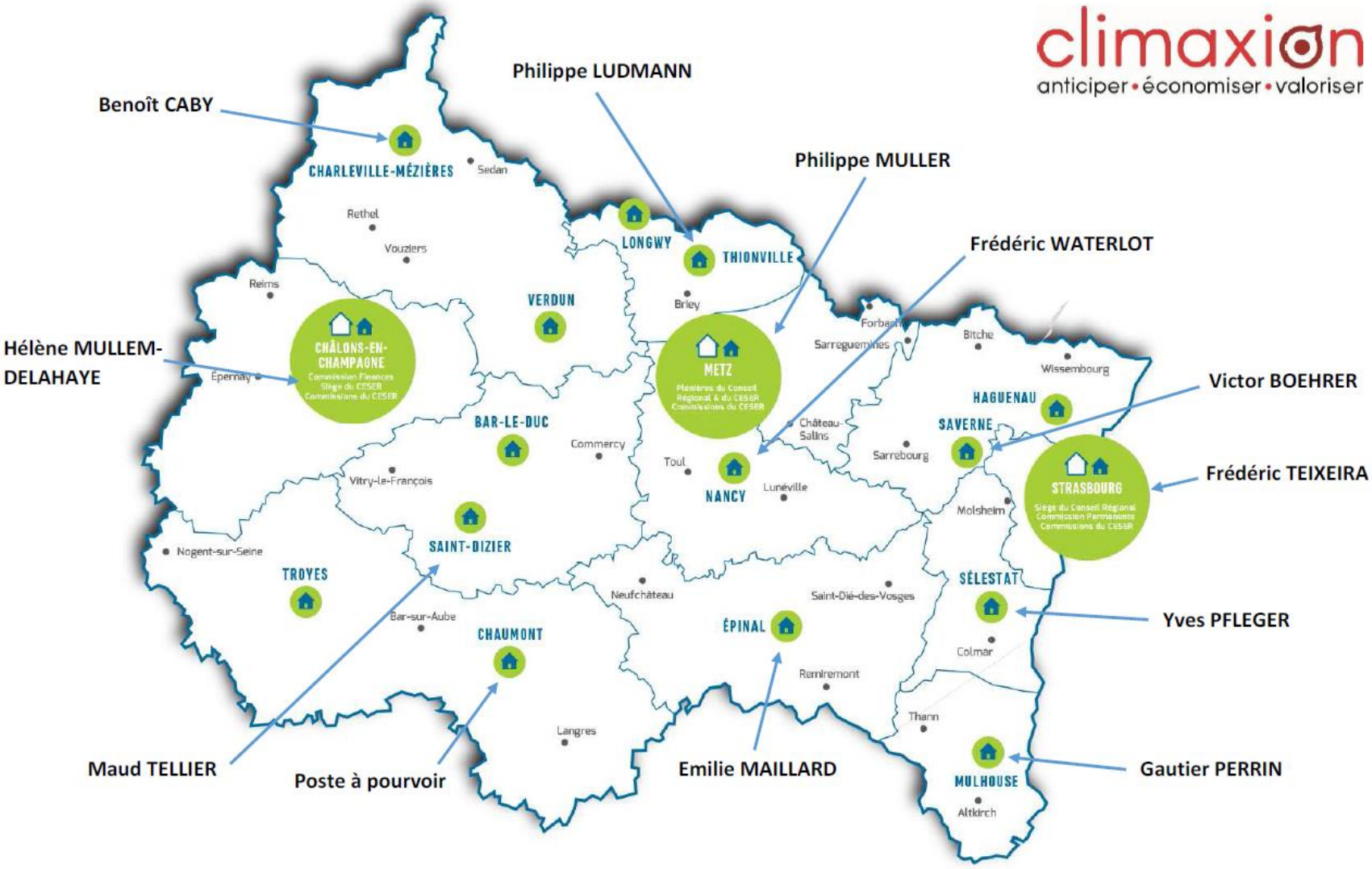

Version au 01/02/18

Soutien régional

Soutien régional

Les publics éligibles

- Collectivités
- Associations
- Entreprises (incluant la grande distribution, les exploitations agricoles, les PME, les professions libérales, les professionnels du tourisme, …)
- Copropriétés
- Projets participatifs et citoyens
- Bailleurs sociaux
- Les sites isolés à la condition d'être conforme aux règles d'urbanisme

Sont exclus :

- Les particuliers à titre individuel
- La promotion immobilière
- Les installations faisant l'objet d'une aide au titre des appels à projets nationaux
- Les installations au sol présentant des conflits d'usage (terre agricole ou forestière, espaces naturels)
- Les bâtiments ou sites utilisant un mode de chauffage par effet joule, sauf dans le cas de bâtiments passifs.

Soutien régional

Les études

Questionnaire préalable permettant d'orienter le maître d'ouvrage vers le type d'étude adaptée à son projet.
La fourniture d'une étude est obligatoire pour le dépôt d'un dossier d'aide à l'investissement.

Etude simplifiée
Pour des projets en vente totale ou avec un faible taux d'autoconsommation (<70 %)
Pas d'aide régionale

Etude approfondie
Pour des projets avec un fort taux d'autoconsommation (> 70 %)
Aide de 70 % (35 % Région ; 35 % ADEME) plafonné à 5.000 € d'assiette éligible sauf 60% pour les moyennes entreprises, 50% pour les grandes entreprises

Questionnaire

- *Type de bâtiment ou de site concerné par l'installation ;*
- *Consommation électrique totale annuelle du bâtiment ou du site concerné ;*
- *Principaux postes consommateurs du bâtiment ou du site concerné ;*
- *Fréquentation hebdomadaire, mensuelle et annuelle du bâtiment ou du site concerné.*

Soutien régional

Les investissements

Nature des installations éligibles : Tous les types d'installation sont éligibles : en toiture intégrée ou non, au sol sur des terrains ne présentant pas de conflit d'usage et ne nécessitant pas de défrichage préalable.

Les bâtiments et/ou sites utilisant l'énergie électrique sous forme d'effet joule pour se chauffer ne seront pas éligibles au présent dispositif (sauf bâtiment passif)

Gamme de puissance éligible : de 3 kWc à 100 kWc

Evaluation environnementale

L'évaluation carbone simplifiée des installations devra être inférieure à 750 kgCO2/kWc. La méthode utilisée pour cette évaluation carbone sera celle utilisée dans les appels à projets nationaux de niveau CRE4.

Suivi des installations

L'installation devra être instrumentée et un retour annuel de la production de l'installation ainsi que de la consommation du site devra être fourni, sur une durée de 3 ans de fonctionnement.

Mercredi 13 juin 2018

Soutien régional

Les investissements

	Taux d'autoconsommation	Puissance	Montant de l'aide	Plafond de l'aide
Collectivités et Associations	Inférieur à 70 %	≥ 3 kWc	**200 €/kWc**	100 premiers kWc par point de raccordement et 30 % du montant total HT du projet hors raccordement et solution de référence déduite.
Collectivités /Associations/ Entreprises / Bailleurs sociaux / Copropriétés/Bailleur privé	Supérieur à 70 %	De 3 à 9 kWc	**200 €/kWc**	
		De 9 à 36 kWc	**250 €/kWc**	
		De 36 à 100 kWc	**300 €/kWc**	
Projets participatifs et citoyens sans maîtrise citoyenne de la gouvernance	0 % à 100 %	≥ 3 kWc	**200 €/kWc**	
Projets participatifs et citoyens avec maîtrise citoyenne de la gouvernance	0 % à 100 %	≥ 3 kWc	**400 €/kWc**	
Site Isolé	100 %	≥ 3 kWc	**300 €/kWc**	100 premiers kWc et 30 % du montant total HT du projet incluant les couts des batteries et solution de référence déduite

Pour les entreprises encadrement par le régime exempté SA 40405

Déduction d'une solution de référence

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Soutien régional

Évolution au 29 juin 2018

Appel à projets Autoconsommation Collective

- **Étude** subventionnable à hauteur de 70% plafonné à 10 000 € d'assiette éligible.
- **Investissement** subventionné à **500 €/kWc** plafonné à **100 kWc** et à **30% de l'assiette éligible**
  - **15 projets** répartis sur toute la Région.
  - **3 tranches** (fin 2018, mi 2018 et fin 2019).
  - Un jury selon différents critères (pertinence et qualité du projet, taux d'autoconsommation/autoproduction, pilotage, aspect économique, reproductibilité…)

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Merci

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Union européenne

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE